



Feu de cellule au régime différencié !

Hier vers 19h00, la détenue V, bien connue pour ses troubles psychiatrique et affectée au régime différencié, n'aura rien trouvé de mieux à faire que de mettre le feu à son matelas. Cela faisait déjà plusieurs jours qu'elle posait difficulté aux surveillantes du secteur.

Très vite, une fumée noire opaque gagnera la coursive. Les surveillantes en poste, très réactives et avec un sang-froid remarquable, évacueront rapidement les détenues de l'aile vers une autre division avec l'aide des renforts arrivés sur les lieux. La détenue V, responsable de l'incendie, sera mise en prévention.

Cependant, lors de l'évacuation des détenues par les collègues et gradés (roulement et QPR), beaucoup inhaleront de la fumée.

Dans l'attente de l'arrivée des pompiers, les collègues s'équiperont afin de pouvoir intervenir et mettre fin à l'incendie, qui aura ravagé une bonne partie de la cellule. Les pompiers, arrivés sur place, prendront le relai afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun retour de feu.

Les personnels présents, seront examinés par les pompiers et le SAMU. Plusieurs dépasseront le seuil d'intoxication au monoxyde de carbone, **dont deux surveillantes, symptomatiques d'une forte intoxication : maux de tête, nausée, grosse fatigue, étourdissements**, et qui dépasseront largement le seuil.

Elles seront placées sous oxygène avant d'être accompagnées par les pompiers à l'hôpital, la première étant l'agent qui a rapidement extrait la détenue V de sa cellule incendiée. Elles regagneront leur domicile plus tard dans la soirée.

Côté population pénale, aucune extraction ne sera nécessaire, pas même celle de l'incendiaire, **et ce, grâce à la réactivité des agents présents sur les lieux.**

Le bureau local FO Justice souhaite un prompt rétablissement aux collègues intoxiquées lors de l'intervention et félicite l'ensemble des agents pour leur sang-froid, leur réactivité et leur professionnalisme, qui auront permis d'éviter le pire !

FO Justice exige une sanction exemplaire de QD, suivie du transfert de la détenue, dans une unité adaptée à sa pathologie.

Le 23 juillet 2023, **alors qu'une surveillante en poste sur ce même secteur, avait été lourdement agressée par une détenue, FO Justice resensibilisait le gouvernement sur la lourde problématique de la fermeture des lits en psychiatrie.**

Il faut que cela cesse ! Tout doit être fait pour inverser la tendance.

Les collègues en poste au régime différencié font un travail remarquable dans l'accompagnement quotidien des détenues, mais **certains profils, dont les pathologies nécessitent des moyens, des soins et une prise en charge adaptés, n'y ont pas leur place !**

